



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2020-263

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2020

Sommaire

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2020-10-15-036 - Délégation de signature (1 page)

Page 3

45-2020-10-15-037 - Délégation de signature (1 page)

Page 5

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2020-10-15-036

Délégation de signature

délégation de signature à M. ETRONNIER du 19 au 23 octobre

Décision de délégation de signature

LE DIRECTEUR DE L'EPSM DU LOIRET GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur de l'EPSM Georges Daumézon à Fleury-les-Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction de l'EPSM Georges Daumézon en date du 06 janvier 2020,

DÉCIDE

Article I : Durant l'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, directeur de l'établissement, du 19 au 23 octobre inclus, une délégation est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux nécessitant :

- une concertation préalable avec le Directoire
- relatif à la nomination des praticiens hospitaliers, des directeurs adjoints et des directeurs des soins
- relatif à l'attribution et la modulation des primes de catégorie A
- de représenter l'Etablissement en justice
- relatif aux décisions de sanctions disciplinaires

Article II : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et affichée dans l'établissement.

Fait à Fleury les Aubrais le 15 octobre 2020

Le Directeur
Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2020-10-15-037

Délégation de signature

délégation à M ETRONNIER du 19 au 23 octobre

Décision de délégation de signature

LE DIRECTEUR DE L'EPSM DU LOIRET GEORGES DAUMEZON,

Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
Vu l'arrêté en date du 2 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur de l'EPSM Georges Daumézon à Fleury-les-Aubrais,
Vu l'arrêté en date du 30 juin 2000 nommant Monsieur Régis ETRONNIER en qualité de directeur adjoint de l'EPSM Georges Daumézon à Fleury-les-Aubrais,
Vu l'arrêté en date du 20 décembre 2019 nommant Monsieur Bruno DI MASCIO en qualité de directeur adjoint de l'EPSM Georges Daumézon à Fleury-les-Aubrais,
Vu la décision de délégation de signature n°05-2020,
Vu l'organigramme de la direction de l'EPSM Georges Daumézon en date du 06 janvier 2020,

DÉCIDE

Article I : Durant l'absence pour congés de Monsieur Bruno DI MASCIO, Directeur adjoint, du 19 au 23 octobre inclus, une délégation est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint, à l'effet de représenter le pouvoir adjudicateur dans la procédure des marchés publics et de signer tout document y afférent, à l'exception de l'adjudication et de la signature des marchés publics d'un montant supérieur à 25 000€ hors taxe et des marchés de travaux.

Article II : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et affichée dans l'établissement.

Fait à Fleury les Aubrais le 15 octobre 2020

Le Directeur
Jean-Yves BOISSON